

[...]

33.462/II/PF
RC/FY

Monsieur le Directeur général,

En sa séance du 31 janvier 2002, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte d' un francophone de Fourons, Monsieur [...], qui a reçu à nouveau de la Vlaamse Maatschappij voor Watervoorziening (VMW) un avis établis en néerlandais.

*
* *

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez répondu ce qui suit :

« Le principe en l'occurrence est que les agents emploient toujours le néerlandais dans leurs relations orales et écrites avec les particuliers. Le français ne peut être utilisé que lorsque les habitants des communes périphériques ou de la frontière linguistique en expriment formellement le souhait. »

*
* *

Monsieur [...] avait déjà introduit une plainte semblable pour les années 1998 et 1999 au sujet de laquelle la CPCL s'était prononcée dans son avis n° 31.067 du 27 juin 2000.

La CPCL avait estimé qu'un avis de paiement constitue un rapport entre un service public et des particuliers et qu'en application de l'article 12, alinéa 3 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC), auquel renvoie l'article 39 de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles, les services locaux des communes de la frontière linguistique s'adressent aux particuliers dans celle des deux langues – le français ou le néerlandais – dont ils ont fait usage ou demandé l'emploi.

Suite à l'avis précité de la CPCL, l'appartenance linguistique de Monsieur [...] était connue avec certitude de la VMW.

Dès lors l'avis de paiement relatif à l'année 2001 devait lui être envoyé en français.

La CPCL estime à l'unanimité moins un vote contre de la section néerlandaise que la plainte est recevable et fondée.

Elle signale que l'avis de paiement qui sera envoyé en français par la VMW devra être considéré comme un exemplaire original.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,

[...]